

D. Postes de \$1 autorisant des modifications aux lois antérieures des subsides—treize postes (y compris un poste du revenu national au crédit 1b des douanes et de l'assise, qui figure également au tableau A).

E. Postes de \$1 qui modifient la législation actuelle autre que les lois des subsides—deux postes.

Respectueusement soumis,

*Le président*

D. D. Everett.

## APPENDICE

### EXPLICATIONS DES POSTES DE \$1

#### DANS

#### LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

#### DE

1972 - 1973

#### RÉSUMÉ

Les postes de \$1 compris dans ce budget supplémentaire ont été groupés dans les tableaux ci-joints selon l'objet.

A. Postes de \$1 autorisant la radiation de créances dues à la Couronne—quatre postes.

B. Postes de \$1 pour subventions—cinq postes.

C. Postes de \$1 autorisant le transfert d'un crédit à un autre—huit postes (y compris un poste au crédit 20b des Affaires des anciens combattants, qui figure également au tableau B).

D. Postes de \$1 autorisant des modifications aux lois antérieures des subsides—treize postes (y compris un poste au Revenu national—crédit 1b des douanes et de l'accise, qui figure également au tableau A).

E. Postes de \$1 qui modifient la législation actuelle autre que les lois des subsides—deux postes.

#### TABLEAU A

#### POSTES DE \$1 AUTORISANT LA RADIATION DE CRÉANCES DUES À LA COURONNE - QUATRE POSTES

##### AFFAIRES INDIENNES et NORD CANADIEN

Crédit 5b—Pour autoriser la radiation de certains comptes représentant un total de \$109,210.52.

Explication—Il est proposé de défalquer quelque 8 créances dont chacune dépasse \$5,000 contractées par le ministère dans son programme des affaires indiennes et esquimaudes. Le ministère est incapable de recouvrer ces comptes. La défalcation de ces créances a été approuvée par le comité

interministériel permanent des créances irrécouvrables dues à la Couronne.

#### REVENU NATIONAL - DOUANES ET ACCISE

Crédit 1b—(Ce poste est également inclus au tableau D)—Pour autoriser la radiation des comptes de certaines créances exigibles et de certaines réclamations de Sa Majesté, représentant un total de \$2,403,445.80.

Explication—Il est proposé de radier quelque 93 postes dont chacun dépasse \$5,000. Ces postes consistent en taxes, droits, peines et frais connexes qui ne peuvent être recouverts parce que les créanciers sont en faillite, ne sont plus en affaire, résident à l'extérieur du Canada ou encore que les frais additionnels de recouvrement ne sont pas justifiés. Ces comptes ont été examinés et approuvés par le comité interministériel permanent des créances irrécouvrables dues à la Couronne.

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 5b—Pour autoriser la radiation des comptes de certaines créances exigibles représentant un total de \$14,905.19.

Explication—Pour autoriser la défalcation de comptes de deux créanciers qui sont morts sans laisser de biens connus. La défalcation de ces comptes a été approuvée par le comité interministériel permanent des créances irrécouvrables dues à la Couronne.

Crédit 45b—Pour autoriser la radiation des comptes de certaines créances exigibles et de certaines réclamations de Sa Majesté, représentant un total de \$11,218.35.

Explication—Il est proposé de défalquer le compte d'un créancier décédé sans laisser de biens connus. La défalcation de ce compte a été approuvée par le comité interministériel permanent des créances irrécouvrables dues à la Couronne.

#### TABLEAU B

#### POSTES DE \$1 POUR SUBVENTIONS - CINQ POSTES

##### CONSOMMATION ET CORPORATIONS

Crédit 5b—Pour autoriser des subventions représentant un total de \$25,000.

Explication—Les subventions suivantes à des organismes de consommateurs ont été accordées en 1972-1973 en vertu des crédits contenus dans le budget principal:

- (1) l'association canadienne des consommateurs \$150,000;
- (2) l'institut de Promotion des Intérêts du Consommateur (IPIC), \$5,000;
- (3) l'Université de Guelph \$2,000; total, \$157,000.

L'actuel budget supplémentaire demande l'autorisation d'accorder une subvention additionnelle de \$25,000 aux Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF).

Voici les détails de ces subventions.

*\$150,000—L'Association canadienne des consommateurs*